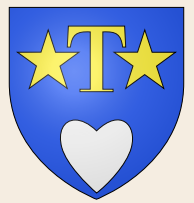


Janvier 2022 - n°139

DIETWILLER

Bulletin mensuel



Conservons les gestes barrières !

SOMMAIRE

Infos mairie	p. 2
État civil	p. 2
Vente de fromages	p. 2
Rencontre	p. 3
Compte rendu du conseil municipal	p. 4 à 6
Urbanisme	p. 6
Saviez-vous que ?	p. 7
Informations pratiques	p. 8

INFOS MAIRIE

► HORAIRES :

lundi	13h30 - 19h
mardi	9h - 12h et 13h30 - 19h
mercredi	la mairie est fermée
jeudi	16h - 18h
vendredi	9h - 12h et 14h - 18h
samedi	la mairie est fermée

- Renseignements : 03 89 26 88 88
 - Mail : comdiet@wanadoo.fr
 - Site internet : www.mairie-dietwiller.fr
 - Page Facebook Dietwiller Infos : <https://www.facebook.com/infosdietwiller>
- Le bulletin est consultable sur le site de la mairie et via la page Facebook

ÉTAT CIVIL



NAISSANCES :

Le 9 décembre 2021 : **Isaiah NUMA**
Le 16 décembre 2021 : **Bastien MAYER**

Félicitations aux heureux parents !

VENTE DE FROMAGES

La vente de fromages au cours du mois de janvier, a permis de récolter la somme de 458,00 €. Cette somme permettra de financer les activités et les sorties des élèves de l'école élémentaire.

Les délégués des parents d'élèves, ainsi que l'équipe enseignante, remercient les habitants de Dietwiller (et des environs) qui ont participé à cette action et leur souhaitent une bonne dégustation !

• MERCI •



La municipalité vous adresse
ses Meilleurs Vœux !

TRIBUNE DE L'OPPOSITION

Texte non parvenu.

Le Père Michel, prêtre salésien originaire du Congo, est arrivé chez nous en septembre dernier. Il était précédemment en poste à Lyon. Voici les quelques mots qu'il souhaite adresser aux Dietwillerois :

Chers Dietwillerois,

Depuis le mois de septembre, j'ai pris ma charge de curé de la Communauté de Paroisses de la Hardt aux Collines, dont Dietwiller est une des composantes.

Notre monde vit un moment particulièrement marqué par la crise sanitaire et ses nombreuses conséquences. Il est en proie à de grandes difficultés d'existence :

- De nombreuses personnes ne savent plus de quoi sera fait demain, ici et là apparaissent la violence et l'insécurité,
- Des salariés sont en souffrance ou menacés dans leur emploi,
- Des jeunes sont sans perspectives d'avenir,
- Le nombre d'expulsions locatives est élevé,
- L'équilibre de la famille est gravement touché par le chômage,
- Les familles monoparentales sont de plus en plus nombreuses,
- Le fossé se creuse entre pays riches et pays pauvres et provoque de nombreuses migrations.

Mais plutôt que de se plaindre de ce tableau sombre de notre histoire, j'y vois un signe qui appelle notre Église à (re) trouver sa vraie vocation :

une Église au service de la société. Une telle Église a le souci de l'accueil, de l'écoute. Elle donne de la place aux plus fragiles, prend le temps d'échanger, de donner du sens à leur vie et de les sortir de l'isolement.

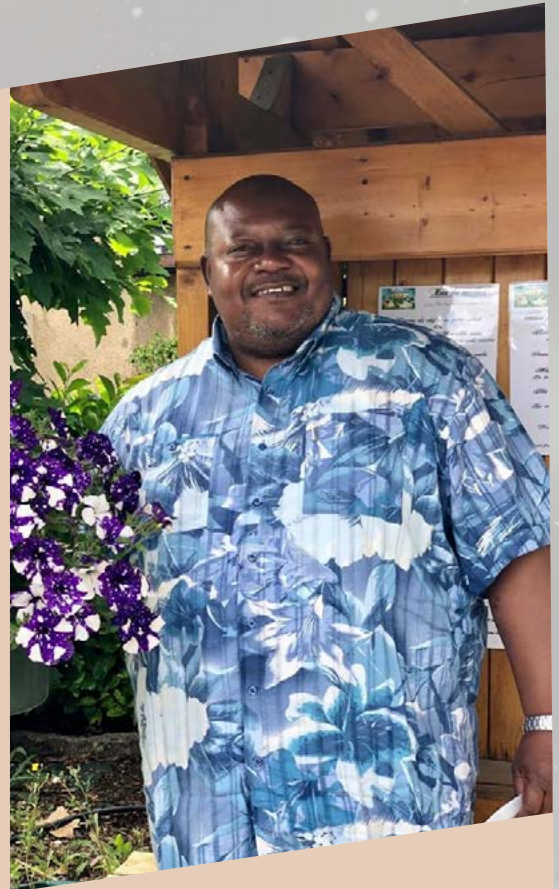
Le pape François nous appelle, en tant qu'Église, à être serviteurs des plus pauvres, et même de constituer une « Église pauvre pour les pauvres ». Il a dit :

« Je vois avec clarté que la chose dont a le plus besoin l'Église aujourd'hui, c'est la capacité de soigner les blessures et de réchauffer le cœur des fidèles, la proximité, la convivialité. Je vois l'Église comme un hôpital de campagne après une bataille. Il est inutile de demander à un blessé grave s'il a du cholestérol ou si son taux de sucre est trop haut ! Nous devons soigner les blessures. Ensuite nous pourrions aborder le reste. Soigner les blessures, soigner les blessures... Il faut commencer par le bas ».

Père Michel Mankonga Mumeki

Tél : 07 82 12 87 29

4 , rue de l'Église à Landser



Je souhaite qu'au niveau de l'Église de Dietwiller, nous trouvions des voies nouvelles pour être une Église au service de notre commune. Prenons soin de notre prochain, comme l'a fait le Bon Samaritain. Laissons-nous transformer, enseigner, par ceux qui sont les plus fragiles de notre société. Dans nos communautés, faisons de la place à la parole et à la vie des personnes en précarité. Apprenons à cheminer avec elles. En ces plus petits, le Christ est présent.

Que ceux qui ont du temps à donner aux autres, n'hésitent pas à prendre des engagements dans notre paroisse. Nous avons besoin de vous, afin d'être une communauté dynamique, une Église au service de tous, croyants et non croyants.

Chers Dietwillerois, ma porte vous est ouverte, si vous souhaitez que nous fassions connaissance ou que nous partagions ensemble des sujets qui vous tiennent à cœur.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal Séance du vendredi 14 janvier 2022 à 20h – Salle des fêtes

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Étaient présents : Pierrette KEMPF, Alain MORILLON, Richard LIEBY, adjoints ; Claude SCHULLER, Mme Dominique RISTORCELLI, M. Michel BOBIN, Mme Emmanuelle BONDUELLE, Mme Elodie DEMARE, Mme Elodie GERUM, conseillers municipaux

Absents excusés : Raymonde SEILER procuration à Emmanuelle BONDUELLE ; André BECK procuration à Richard LIEBY ; Eléonore JEAN DIT PANNEL procuration à Pierrette KEMPF ; Charles KREMPPER procuration à Elodie GERUM ; Benoit ROELLINGER procuration à Elodie GERUM

Absents excusés sans procuration : néant

En présence de : néant

Secrétaire de séance : Annie DEVEY

Convocation du 7 janvier 2022

Ce résumé ne remplace pas le compte-rendu complet

Il est fait application des différentes lois et décrets en vigueur, liés à la gestion de la crise sanitaire. L'article 10 de la loi 2021-1465 du 10/11/2021 remet plusieurs mesures en vigueur, concernant la tenue des assemblées délibérantes (du 10/11/2021 au 31/07/2022).

M. le Maire propose la suppression du point 6. Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité.

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Annie DEVEY est désignée comme secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 3 décembre 2021

Le procès-verbal de la séance du vendredi 3 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité et signé séance tenante.

3. Révision des statuts du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin

Le Comité Syndical a accepté les statuts révisés par délibération du 14 décembre 2021, et il est demandé aux Conseils Municipaux des communes d'approuver ces modifications. Elles concernent essentiellement :

- le changement de dénomination, le Syndicat se nommera 'Territoire d'Énergie Alsace' ;
- l'exercice d'une nouvelle compétence optionnelle : gestion des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) ;
- l'accompagnement des collectivités membres dans la recherche des différentes redevances d'occupation du domaine public et dans la gestion de leurs fourreaux ;
- la suppression de la réunion annuelle d'information.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

Accord à l'unanimité

4. Protection sociale complémentaire des agents

En application de l'ordonnance du 17/02/2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, un débat est organisé lors d'une séance du Conseil Municipal sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire **avant le 18/02/2022**. Par la suite, ce débat (sans vote) devra avoir lieu **dans un délai de six mois** suivant le renouvellement général des assemblées délibérantes. Il convient toutefois de noter que des décrets d'application sont attendus et qu'à ce titre tous les éléments concernant la réforme ne sont pas connus.

Les enjeux de la protection sociale complémentaire

La loi du 02/02/2007 ouvre la possibilité aux employeurs publics de participer financièrement aux garanties de protection sociale complémentaire souscrites par leurs agents. À ce stade, la participation des employeurs est **facultative**. La protection sociale complémentaire est une couverture sociale apportée aux agents publics qui vient en complément de celle de la sécurité sociale et de celle prévue par le statut de la fonction publique. Il s'agit d'un mécanisme d'assurance qui permet aux agents de faire face aux conséquences financières des risques « santé » et/ou « prévoyance ».

- **la protection du risque « santé »** concerne le remboursement complémentaire de l'assurance maladie de base, des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident.
- **la protection du risque « prévoyance »** concerne la couverture complémentaire des conséquences essentiellement pécuniaires liées aux risques incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès des agents publics.

Le dispositif de participation à compter du 01/01/2022 (ordonnance du 17/02/2021)

Jusqu'à présent facultative, la participation des employeurs publics au financement de la protection sociale complémentaire **est rendue obligatoire** à compter du 1^{er} janvier 2022.

Dans la fonction publique territoriale, la participation sociale complémentaire est encadrée par deux dispositifs, à savoir :

- **la labellisation** : la commune participe financièrement à un contrat choisi par l'agent sous réserve que ce contrat soit 'labellisé' au niveau national ;
- **la convention de participation** : un contrat est proposé par la commune, après une mise en concurrence ; l'adhésion de l'agent est individuelle et facultative.

Le rôle du Centre de Gestion

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a mis en place, une convention de participation pour les collectivités qui lui ont donné mandat, pour la protection sociale complémentaire

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

« prévoyance » (contrat 2019-2024). Les agents de la commune de Dietwiller bénéficient de ce contrat.

En 2022, le Centre de Gestion du Haut-Rhin mettra en place une convention de participation en complémentaire « santé ». La convention au niveau départemental permettra entre autres la mutualisation du risque, des conditions négociées et des propositions de contrats qui répondent aux besoins des agents, ainsi que la sécurité juridique des procédures.

Orientation de la commune de Dietwiller d'ici 2026

Le Conseil Municipal confirme les décisions prises précédemment, à savoir le maintien des conditions de participation actuelles de la collectivité :

- Risque santé : participation financière à un contrat labellisé à hauteur de 22,62€/agent/mois, sur présentation d'une attestation par l'agent ;
- Risque prévoyance : convention de participation à hauteur de 100% de la cotisation jusqu'à un plafond de 25,88€/agent/mois ;

Et s'engage à examiner les futurs contrats négociés par le Centre de Gestion.

5. Aménagement cyclable rue d'Eschentzwiller – approbation du projet et demande de subvention

Le trajet entre la voie cyclable (Dietwiller – Eschentzwiller) et le centre du village n'est pas satisfaisant pour les piétons et les cyclistes. Il est envisagé de procéder au réaménagement et à la sécurisation globale de la voirie rue d'Eschentzwiller (RD56). La réalisation de cette opération serait confiée au Syndicat de Communes de l'Île Napoléon dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée. S'agissant d'une route départementale, une convention de co-maîtrise d'ouvrage devra être conclue entre les trois partenaires au projet : la CEA (Collectivité Européenne d'Alsace), le SCIN (Syndicat de Communes de l'Île Napoléon) et la Commune de Dietwiller.

L'opération se décline en trois axes interdépendants, pour un coût total d'opération estimé à 477 122,89 € HT :

- le calibrage de la chaussée ;
- des travaux de voirie, dont la construction d'une passerelle pour cycles et piétons ;
- la réalisation de la piste cyclable.

Les subventions seront demandées à l'Etat, à l'Agglomération Mulhousienne et à la CEA ; le taux de subvention envisagé est d'environ 50%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'approuver le projet, de valider les plans de financement prévisionnels, ainsi que les conventions et modalités de maîtrise d'ouvrage déléguées tels que décrits ci-dessus.

6. Exercice du droit de préemption de la Commune, par substitution de la Collectivité Européenne d'Alsace, au titre des ENS

Ce point est retiré de l'ordre du jour

7. Exercice des délégations au maire

Le Conseil Municipal a donné délégation à M. le Maire par délibérations du 28/05/2020 et 18/09/2020 et M. le Maire en rend compte au Conseil Municipal.

1° Marchés ou commandes pour les montants inférieurs à 10 000 € HT

- FALLER - Ballotins chocolat – aînés et chocolats du Père Noël : 4 671,51 €
- CET- Alarmes incendie techniques dans l'église et la cuisine de la salle des fêtes : 12 275,87 €
- JUD LEPROTTI - Réfection du chemin de la Vieille Tour : 10 106,76€

2° D'accepter les indemnités de sinistre afférent aux contrats d'assurance (moins de 10 000 €)

- PILLIOT assurances - Remboursement d'un candélabre accidenté en juin 2021 (acompte) : 4 500,50 €
- GROUPAMA - Remboursement des honoraires d'avocat (Antenne TDF – solde) : 1 296,00 €

3° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

- Nouvelles concessions ou renouvellements : 16 concessions – montant de 2 840 €
- Reprises de concessions : 1 emplacement repris

6° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts : année 2021 - montant 13 380 €

9° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, lorsque l'exercice de ce droit consiste à ne pas préempter un bien : la liste des parcelles figure dans le compte rendu complet affiché en mairie.

10° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle

- Recours urbanisme : PV Ets ROELLINGER
- Tribunal administratif : en défense contre le recours en référé des Ets ROELLINGER, contre l'arrêté 016/2021 portant interdiction de circuler en raison d'une limitation de tonnage rue du Bois Doré (chemin rural dit Mittelweg – à l'Est de la RD201) à Dietwiller. Référé le 10/01/2022 et jugement sur le fond prévu en mai 2022.

11° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux (moins de 10 000 € par sinistre)

Juin 2021, impacts sur un véhicule de jets de pierre dus à une débroussailleuse – assurance RC GROUPAMA.

16° Diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune : Sondage du sol du rez-de-chaussée de la Vieille Tour : 28/07/2021 – DRAC – entreprise SCHERBERICH.

17° De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions (moins de 10 000 €)

- Agence de l'eau – subvention pour la renaturation des

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

gravières : 14 488,24 €
- CEA - Subvention toiture du presbytère : 30 000,00 €.

Les autres délégations n'ont pas été exercées en 2021 ou ont déjà fait l'objet d'une information du Conseil Municipal en cours d'année.

8. Compte rendu des délégués aux Syndicats et à Mulhouse Alsace Agglomération

M2A : la Délégation de Service Public de l'Île aux Copains (périscolaire) est renouvelée pour deux ans.

9. Compte rendu des commissions

Communication : le bulletin annuel sera imprimé la semaine prochaine.

Urbanisme : dossiers en cours, acceptés ou refusés.

10. Divers

CEA (Collectivité Européenne d'Alsace) : courrier du Président aux élus, concernant la consultation du public sur l'éventualité d'une sortie de l'Alsace de la région Grand-Est.

Jumelage Allemands du Dropt : vœux.

Challenge 'Ma petite planète' : des habitants de Dietwiller ont présenté ce jeu à l'équipe municipale. Il se joue par équipe et propose des challenges 'écologiques' à relever. Le jeu commence le 31 janvier 2022, pour une durée de 3 semaines. Renseignements et inscription : mpp.dietwiller@gmail.com - <https://mapetiteplanete.org/>

Restauration du 'Vieux Moulin' : M. le Maire présente le programme élaboré avec l'ADAUHR et le SCIN. Ce programme reprend les propositions faites par le groupe de travail composé de conseillers et d'habitants de Dietwiller. Il est prévu :

- une grande salle, avec une hauteur de deux étages au rez-de-chaussée dans la partie principale du bâtiment,
- des toilettes côté ouest,
- une petite cuisine dans l'aile ouest,
- une mezzanine et des bureaux au-dessus des toilettes et de la cuisine,
- le grenier sera assaini et isolé, il restera accessible par escalier mais ne sera pas destiné, sauf exceptionnellement, à recevoir du public.

Une première estimation, avant déduction des subventions, se situerait à 1 500 000 €. Après des réserves émises, liées au montant du projet, un tour de table est organisé. La majorité des conseillers présents souligne l'importance patrimoniale du projet. Le Vieux moulin est le bâtiment le plus ancien du village (après la Vieille Tour) et a occupé une place prépondérante dans son histoire. Il s'agit de le faire revivre pour d'autres usages et de marquer le centre du village par un projet autour de la convivialité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 40 minutes.

Prochaines séances du Conseil Municipal :

25 février 2022
1^{er} avril 2022
13 mai 2022
24 juin 2022

En cas de nécessité, une séance intermédiaire peut être organisée

URBANISME

N° dossier	Adresse du projet	Date de dépôt	Nature des travaux	Accordé le Refusé le
PC 21 D 0017	rue des Vosges	05/08/2021	Construction d'une maison individuelle	Accordé le 17/12/21
PC 21 D 0019	6 chemin des Bosquets	29/10/2021	Extension d'une maison d'habitation	Accordé le 17/12/21
DP 21 D 0056	14 rue des Beaux Prés	06/12/2021	Modification toiture et ravalement des façades	Accordée le 17/12/21
DP 21 D 0057	12 rue du Général de Gaulle	14/12/2021	Remplacement porte de garage	Accordée le 20/12/21
CU 21 D 0042	77 rue du Général de Gaulle	07/12/2021	CU d'information	Accordé le 03/01/22
CU 21 D 0043	6 rue des Tilleuls	20/12/2021	CU d'information	Accordé le 03/01/22

Nous vous rappelons que tous les travaux de construction (clôture, piscine, abri de jardin,...) et de modifications de l'aspect extérieur (ravalement de façades, remplacement de fenêtres et volets,...) doivent faire l'objet d'une demande en mairie.

QUELS DÉCHETS DÉPOSER DANS LA POUBELLE JAUNE ?

Papiers, emballages et briques en carton

- Les boîtes et emballages
- Tous les papiers
- Les briques alimentaires

Tous les emballages en plastique

Pensez à bien vider le contenu et à laisser les bouchons, ils sont aussi recyclables !

- Les bouteilles
- Les flacons et bidons

NOUVEAU

- Les sacs, sachets et films plastique
- Les pots, boîtes et barquettes

Emballages en métal

- Les boîtes de conserve, canettes et barquettes aluminium
- Les aérosols (sans les bouchons)
- Les bidons

COMMENT RÉDUIRE SES DÉCHETS ?

Quand on fait ses courses, on privilégie...

- Le vrac pour les fruits & légumes, pâtes, riz, café...
- Les produits à la découpe pour la charcuterie, la viande ou le fromage
- Les écorecharges pour les produits d'entretien, la lessive, l'assouplissant, les produits cosmétiques et les produits concentrés
- Les grands conditionnements pour les denrées non périssables (pâtes, riz, sucre...)
- Les produits rechargeables (piles, stylos...)
- Les produits ou emballages en matière recyclée (enveloppes, cahiers, papier d'essuyage)
- L'électroménager réparable et économe en énergie (avec une étiquette énergie A, A+ ou A++ de préférence).

A son domicile, on préfère...


- L'eau du robinet plutôt qu'en bouteille
- La juste dose pour les produits ménagers, en respectant les dosages recommandés
- Un autocollant "stop pub" sur la boîte aux lettres
- Le verso des feuilles comme brouillon
- Le réemploi de nos équipements, vêtements et jouets inutiles et en bon état, en les réparant, les donnant ou en les revendant
- Le compostage individuel des déchets de cuisine et de jardin pour obtenir un engrais 100% naturel



Pour plus d'informations : www.sivom-mulhouse.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

LA TOUR de pizz'

 Nouveaux horaires à Dietwiller :
Les Mardis de 16h à 20h30.

Place Allemands-du-Dropt.

Commande par téléphone, à partir de 10h30
Tél. : **06 25 76 40 45**



Accompagnement des aidants

Rivage propose différentes actions pour aider les personnes accompagnant un proche âgé, un proche atteint de la maladie d'Alzheimer ou apparentée, Parkinson ou sclérose en plaque.



- **Ateliers d'information et discussion** : rencontres entre aidants animées par les psychologues de l'équipe, autour de thématiques telles que « les solutions en cas d'absence de l'aidant »...
- **Ateliers prévention santé** : animés par un ergothérapeute, sur des thèmes tels que « comprendre et gérer les troubles cognitifs de mon proche », « prendre aussi soin de soi » ...
- **Ateliers en visio** : sur des thèmes variés tels que « la charge mentale des aidants », « la sollicitation permanente de l'aidant »...
- **Escapades** : journée de répit pour les aidants, organisée par l'aide soignante de l'équipe (Electropolis, ludothèque...)

Places limitées – Programme complet du 1^{er} semestre 2022, informations et inscriptions :

rivage@apa.asso.fr

Tél. : **03 89 32 47 87**

(possibilité de prise en charge gratuite du proche dépendant sur place, pour les ateliers de Saint-Louis et Mulhouse)

Spectacle L'ABÉCÉDAIRE À Schlierbach



Spectacle pour les enfants de la DÉBORDANTE COMPAGNIE, dans le cadre du festival de théâtre Momix.

Deux danseuses, l'une sourde et l'autre non, se rencontrent. Comment vont-elles se comprendre, quels langages vont-elles utiliser, inventer ? Dans un second temps, la pièce aborde la langue des signes et propose aux enfants de découvrir l'alphabet de façon ludique : chaque lettre est signée, et évoque des mots qui sont dits, mimés. Ces mots vont ensuite provoquer l'imaginaire pour créer une courte danse.

Samedi 29 janvier à 16h -

Salle des fêtes de Schlierbach

Billetterie à l'entrée. tarifs : adultes 11 € - enfants 7 €

Réservation : secretariat@mairie-schlierbach.fr



Passage de la balayeuse

La balayeuse passera dans notre village le **mardi 15 février 2022.**

Merci de ne pas garer vos voitures sur la chaussée.



Enlèvement des encombrants

La prochaine collecte d'encombrants en porte-à-porte, pour les personnes âgées ou handicapées ne pouvant se déplacer, aura lieu **le vendredi 28 janvier 2022.**

La collecte est limitée à 1m³ par foyer. Attention, les appareils électriques, l'électroménager, ainsi que les pneus ne sont pas collectés. Merci de sortir les objets la veille et de bien vouloir appeler en mairie pour vous faire connaître, au plus tard, le mardi 25 janvier 2022 à 17h.

Tél. : **03 89 26 88 88**



Déchetterie provisoire de Dietwiller

Nouveaux horaires pour le dépôt des déchets verts (jusqu'au 15 mars 2022) :

Lundi et mercredi fermés

Samedi 9h-11h45 et 14h-17h

ZA Dietwiller-Schlierbach, rue de la Harth, Dietwiller



Emploi et Formation en Allemagne

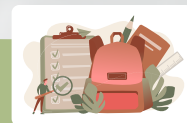
Les Monatstreff (rencontres mensuelles) informent et conseillent sur les formations et les offres d'emploi en Allemagne.

Gratuit et sans rendez-vous.

Les derniers mercredis du mois – 15h à 18h :
23 février, 30 mars, 27 avril, 25 mai, 26 octobre et 30 novembre 2022

Maison de la Région – 4 avenue du général Leclerc 68100 Mulhouse

Inscriptions scolaires - Rentrée 2022/2023



École élémentaire : les 5 et 26 avril 2022

École maternelle : Mme Beurtheret, la directrice, prend les inscriptions au fur et à mesure

**SALON
RÉGIONAL
FORMATION
EMPLOI**

Salon Emploi Formation Alsace – édition 2022

Le Salon Emploi Formation Alsace s'adresse aux demandeurs d'emploi, aux salariés, aux futurs créateurs d'entreprise, aux étudiants, aux lycéens et aux collégiens.

Vendredi 28 et samedi 29 janvier 2022 – de 9h à 18h

Entrée libre

Parc des Expositions de Colmar

Pour plus d'informations : www.sfe-alsace.com